

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 29/11/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la commune de
VALERGUES
58 rue de la Mairie
34130 VALERGUES

Dossier n° : E18000145 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune de Valergues et à l'élaboration du périmètre délimité des abords de l'église de Valergues (ancien périmètre de protection modifié) ;

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat-délégué du tribunal a désigné Monsieur Pierre ALFONSI, Colonel de l'armée de l'air, retraité, demeurant 210, avenue du Val de Montferrand, MONTPELLIER (34090) (tel : 04.34.00.53.75 ; portable : 06.81.96.27.13.) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Amarante ROSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

28/11/2018

N° E18000145 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 8 octobre 2018, la lettre par laquelle Monsieur le Maire-Adjoint de la commune de Valergues demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de sa commune ;

Vu la décision en date du 10 octobre 2018 désignant Monsieur Pierre ALFONSI en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique ci-dessus visée ;

Vu la demande en date du 28 novembre 2018 de la commune de Valergues tendant à ce que l'enquête publique soit étendue à l'élaboration du périmètre délimité des abords de l'église de Valergues (ancien périmètre de protection modifié) ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Denis CHABERT, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision n°E18000145/34 en date du 10 octobre 2018 est annulée.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre ALFONSI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valergues et à l'élaboration du périmètre délimité des abords de l'église de Valergues (ancien périmètre de protection modifié).

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Valergues, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de Valergues et à Monsieur Pierre ALFONSI.
Fait à Montpellier, le 28 novembre 2018.

Le magistrat-délégué,


Denis CHABERT